

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Votants: 5

Pour: 5

Contre: 0

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Versement subventions aux associations de la commune : AJUR (Association des Jeunes de Usclades et Rieutord) - DE_2025_036

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2025

Monsieur le maire rappelle que l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux associations subventionnées de fournir une copie certifiée conforme de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé à l'autorité qui a mandaté la subvention. Cela signifie que les associations doivent justifier de leur gestion financière pour bénéficier de subventions publiques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention pour l'exercice 2025 ainsi, sous condition d'avoir reçu les comptes de l'association de l'année écoulée

- 500.00 € à l'Association AJUR (Association des Jeunes de Usclades et Rieutord)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser une aide financière de fonctionnement d'un montant de 400 euros pour l'Association AJUR (Association des Jeunes de Usclades et Rieutord)

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2025

Date de réception de l'AR: 10/06/2025

007-210703260-DE_2025_036-DE

A G E D I

Le Maire : Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 10/06/2025
Date de réception de l'AR: 10/06/2025
007-210703260-DE_2025_036-DE
A G E D I